

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 15357  
Numéro SIREN : 478 343 080  
Nom ou dénomination : 118 218 LE NUMERO

Ce dépôt a été enregistré le 01/07/2020 sous le numéro de dépôt 61302

## DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 01-07-2020

N° DE DEPOT : 2020R061302

N° GESTION : 2004B15357

N° SIREN : 478343080

DENOMINATION : 118 218 LE NUMERO

ADRESSE : 13-15 rue Taitbout 75009 Paris

DATE D'ACTE : 30-06-2020

TYPE D'ACTE : Décision(s) de l'associé unique

NATURE D'ACTE : Fin de mission de commissaire aux comptes suppléant

**118 218 LE NUMERO**  
Société par actions simplifiée  
Au capital de 37.000 euros  
Siège social : 3, rue de Gramont  
75002 Paris

478 343 080 R.C.S. Paris

---

---

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE  
PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE  
EN DATE DU 30 JUIN 2020**

---

**TROISIEME DECISION**

*(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019)*

L'associé unique, connaissance prise des termes du rapport du Président, constate que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 font apparaître un bénéfice net comptable de 1.313.132 euros.

En conséquence, l'associé unique, sur proposition du Président et après avoir approuvé les comptes dudit exercice, décide d'affecter le bénéfice net comptable d'un montant 1.313.132 euros au compte "*Report à nouveau*" lequel sera porté d'un montant de 292.577 euros à un montant de 1.605.709 euros.

L'associé unique décide également de distribuer un dividende de 1.500.000 euros prélevé sur le compte "*Report à nouveau*", qui sera réduit à un solde de 105.709 euros.

Ainsi, les 37.000 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune recevront un dividende de 40,54 euros par action.

Ce dividende sera mis en paiement dans les délais légaux.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique constate qu'au cours des trois derniers exercices la Société a procédé aux distributions de dividendes suivantes :

<b>Exercices</b>	<b>Dividende brut</b>	<b>Dividende par action</b>	<b>Dividende net</b>
31.12.2018	53.000.000 €	1.432,43 €	53.000.000 €
31.12.2017	-	-	-
31.12.2016	-	-	-

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

**NEUVIEME DECISION**

*(Non-renouvellement du mandat de la société INSTITUT DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE  
- IGEC en qualité de commissaire aux comptes suppléant de la Société)*

L'associé unique, connaissance prise des termes du rapport du Président, constatant que le mandat de la société INSTITUT DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - IGEC, commissaire aux comptes suppléant de la Société, vient à expiration ce jour, décide de ne pas le renouveler.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

**DIXIEME DECISION**

*(Pouvoir pour formalités)*

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original des présentes ou à *LegalVision Pro* à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt auprès du Tribunal de Commerce compétent.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

\* \* \*

Extrait certifié conforme à l'original.



Robert A. PINES  
Président